



**2^{èmes} Etats Généraux
de la recherche comptable**

Paris, 16 décembre 2011



Jérôme Haas

Président

Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Agnès Bricard
Présidente
Conseil Supérieur
de l'Ordre des Experts-Comptables

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Philippe Santi

Directeur général délégué

Interparfums

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Christine Pochet

Présidente

Association Francophone
de Comptabilité (AFC)

**Une année de dialogue
entre le normalisateur
et les chercheurs comptables**

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Faire de la recherche en comptabilité

- Le positionnement de la recherche: recherche normative (que doit faire le comptable ?), positive (que fait le comptable ?), compréhensive (quel sens le comptable donne-t-il à ce qu'il fait ?)
- Indépendance du chercheur et financement de la recherche comptable (Flottes et Gendron, 2010)
- Quelques idées clés :
 - Liberté du chercheur
 - Temporalité des travaux de recherche
 - Délais de publication des travaux, notion de revue à comité de lecture

L'association Francophone de Comptabilité et la recherche comptable

- Objectif: contribuer au développement et à la diffusion des connaissances dans les domaines CCA.
- Moyens: une politique de soutien à la recherche comptable au sens large
 - Subventions pour séjours à l'étranger et participation à des congrès internationaux
 - Subventions pour traduction et copyediting
 - Actions ciblées pour les doctorants: atelier doctoral du congrès, séminaires méthodologiques
- Une revue: Comptabilité, Contrôle, Audit
- Un congrès scientifique annuel

Les collaborations ANC – chercheurs en comptabilité

- Définition de thèmes de recherche prioritaires
- 1^{ers} Etats généraux de la recherche comptable en 2010
- Participation du président de l'ANC à la session inaugurale du congrès de l'AFC 2011 sur le thème « Enjeux économiques et sociétaux des normes IAS/IFRS »
- Soutien aux travaux doctoraux: 2 thèses retenues
- Appels à projets
 - Définition et représentations de la performance en comptabilité (9 projets retenus sur 19)
 - Principe de prudence en comptabilité (2 projets retenus sur 4)



Sabine Sépari

*Directrice du département
Economie et Gestion
ENS Cachan*

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



René Carsten Beul

*Président de la Commission juridique
Wirtschaftsprüferkammer*

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Jérôme Haas

Président

Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



**Echanges
sur les initiatives en cours
pour le soutien de la recherche**

L'équipe de recherche de l'ANC

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

L'équipe de recherche de l'ANC

- Philippe Bui : directeur
- Selma Naciri : chef de projet
- Florence Ségurel : chef de projet

M. Belorgey, M. Bonsergent

Membres du Comité de sélection de l'ANC

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

L'identification des sujets de recherche

- L'action de l'ANC en matière de recherche comptable, s'appuie sur une identification des sujets les plus importants pour lesquels une action particulière est ou sera mise en œuvre.
- La liste de ces sujets est publiée sur le site de l'ANC sous la rubrique « Programme de recherche ».
 - http://www.anc.gouv.fr/sections/la_recherche_a_l_anc/programme_de_recherch/folder_view
- Les thèmes des appels à projets s'inscrivent dans le cadre de cette liste et sont arrêtés en fonction de l'actualité de la normalisation internationale.
- Le comité de sélection prend connaissance des propositions de recherche reçues par l'ANC et identifie les projets à soutenir.

Le comité de sélection

■ Les membres :

- M. Belorgey, associé Ernst & Young
- M. Bonsergent, Vice-Président d'Actéo
- M. Haas, Président de l'Autorité des normes comptables
- M. Hourri, Conseiller maître à la Cour des Comptes
- Mme Lasserre, Chef des études comptables, Autorité de contrôle prudentiel
- Suppléante : Mme Collignon, Adjointe au Directeur des affaires comptables, Autorité des marchés financiers

■ Le fonctionnement:

- Réunion après chaque appel à projets.
 - 3 réunions en 2011.
- Possibilité de demandes d'informations complémentaires.
- En cas de conflit d'intérêt, le membre du Comité de Sélection doit être remplacé pour la séance.

Le comité de sélection

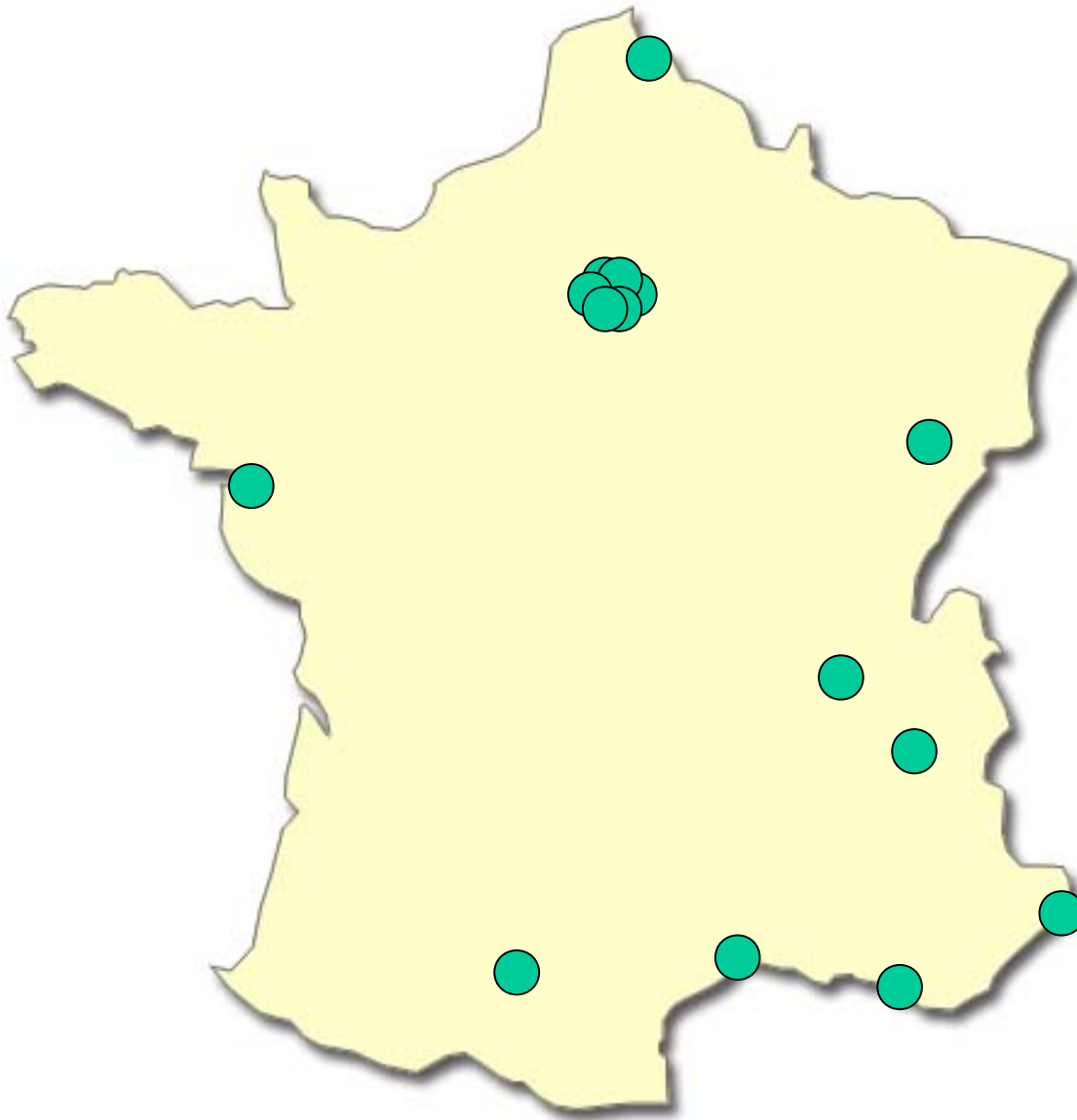
■ Les attentes :

- Utilité des résultats de la recherche pour l'activité de normalisation
- Possibilité d'exploiter des premiers résultats dans un délai cohérent avec l'activité de normalisation (papiers courts/longs).
- Mise en œuvre de techniques de recherche variées et innovantes le cas échéant
 - Pas de préférence, a priori, pour les approches quantitatives.
- Pédagogie des restitutions
 - Les utilisateurs des résultats ≠ chercheurs.
- Adaptation du coût proposé au projet
 - Un projet cofinancé avec d'autres partenaires est apprécié sans que cela soit un critère déterminant.
- Volonté de mobiliser le maximum d'acteurs de la recherche

Le suivi des projets

- La mise en œuvre des décisions du comité :
 - La mise en œuvre des décisions du comité de sélection est du ressort des services de l'ANC.
 - Formalisation de la convention entre l'ANC et la structure universitaire portant le projet.
 - Attention particulière portée aux éléments suivants :
 - Rythme de déblocage des fonds,
 - Propriété intellectuelle,
 - Détermination de dates pour faire le point sur l'avancement du projet.
 - La valorisation des travaux effectués et leur diffusion se fera dès que les projets seront à un stade d'avancement suffisant.

Cartographie des universités/ Ecoles sélectionnées



- Et aussi des chercheurs dans des universités à l'étranger:
 - Italie
 - Japon
 - Canada
 - Tunisie
 - Togo
 - Etats-Unis

Appels à projets lancés en 2011

- L'ANC a lancé quatre appels à projets sur des thèmes différents:
 - Définition et représentation de la performance
 - 19 dossiers reçus, 9 projets sélectionnés dont certains ne comportaient pas de demandes de financement.
 - Le principe de prudence en comptabilité
 - 4 projets reçus, 2 projets sélectionnés.
 - L'évaluation des normes comptables
 - Offre publiée en décembre 2011.
 - Actions vis-à-vis des doctorants : proposition de financement de thèses portant sur l'un des thèmes de recherche prioritaires pour l'ANC.
 - 2 projets sélectionnés,
 - Financement des seuls frais accessoires, les candidats retenus étant financés par leurs universités de rattachement.

Le comité de sélection

- « Performance » - les projets financés :
 - Frédéric BERTRAND, Charlotte DISLE, Nathalie GONTHIER-BESACIER, Stéphane PERIER, Philippe PROTIN (Université de Grenoble 2).
 - Isabelle MARTINEZ, Rahma CHEKKAR, Claire GILLET (Université de Toulouse Paul Sabatier) - Sophie GIORDANO-SPRING (Université de Montpellier 1) - Olivier VIDAL, (CNAM).
 - Clémence GARCIA, Akito FUJITA (Université Gakushuin -Tokyo).
 - Sabine SEPARI, Lambert JERMAN, (ENS Cachan,) - Laurent PIERANDREI (Université Paris Est)- Emmanuelle PLOT (Université Paris Dauphine).
 - Laurent PIERANDREI (IAE Paris Est Créteil).

Le comité de sélection

- « Performance » - les projets financés (suite) :
 - Benoît PIGÉ (Université de Franche-Comté), Daniel ZÉGHAL (Université d'Ottawa) Catherine MALECKI (Université Paris XI), Eustache EBONDO (Euromed Marseille), Hédi NOUBBIGH (IHEC Carthage), Ivan TCHOTOURIAN (Université de Nantes), Jean-Louis NAVARRO (Université Lyon 2), Lumbidi KUPANHY (University of Wakayama) , Nadédjo BIGOULARE (Université de Lomé), Nadia SMAILI (UQAM - Canada), Nicolas ANTHEAUME (Université de Nantes), Carol BEAU (Classes préparatoires), Thierry ROY (Université de Franche-Comté).
 - Aude DEVILLE (Université de Nice Sophia Antipolis), Olivier DE LA VILLARMOIS (Université de Lille 1), Jean-Philippe BOUSSEMART (Université de Lille 3), Sylvie GRILLET-BROSSIER, Xavier LECOCQ (Université de Lille 1), Hervé LELEU (CNRS, IESEG School of Management).

Le comité de sélection

- « Prudence » - les projets financés :
 - Paul ANDRE, Andrei FILIP, Rucsandra MOLDOVAN (ESSEC).
 - Yuri BIONDI (CNRS, Ecole Polytechnique), Larry BENSIMHON (CNAM), Luca FANTACCI (Bocconi University of Milan), Serge GALAM (CNRS, Ecole Polytechnique), Pierpaolo GIANNOCOLO (Università di Bologna), Angelo RIVA (EBS of Paris), Shyam SUNDER (Yale University).

- « Thèses » – les projets financés :
 - El Fassi FATEM ZAHRA (Université Toulouse 1).
 - Lambert JERMAN (Université Paris Dauphine).

Le comité de sélection

- Au final, une cinquantaine de personnes travaillant le plus souvent en groupe au sein d'un même établissement universitaire ou en réseau inter-établissements.
- Quelques projets retenus par le comité de sélection sont présentés dans les pages suivantes.

René Ricol

Commissaire général à l'investissement

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Appel à projets sur la « performance »

Projets retenus

- **Projet ENS Cachan**
 - Présenté par **Sabine Sépari**, Emmanuelle Plot, Laurent Pierandrei et Lambert Jerman.

- **Questions/ objectifs de la recherche**
 - Comment utiliser les indicateurs et les normes comptables pour une réelle pertinence du pilotage de la performance selon les parties prenantes et les activités ?

- **Méthodologie**
 - Revue de littérature, collecte de données quantitatives, entretiens avec des représentants d'entreprises.

Appel à projets sur la « performance »

Projets retenus

- Projet du groupement Université de Toulouse – Université de Montpellier – CNAM
 - Présenté par **Isabelle Martinez**, Sophie Giordano-Spring, Olivier Vidal, Rahma Chekkar et Claire Grillet.

- Questions/ objectifs de la recherche :
 - Connaître l'opinion des émetteurs et des utilisateurs des états financiers.
 - Expliciter les liens conceptuels qui sont faits entre la définition de la performance d'une entreprise et l'approche par le bilan ou l'approche par le résultat
 - Etude sur la communication de la performance.

- Méthodologie :
 - Revue de littérature, entretien avec des professionnels, observation de la communication des entreprises du SBF 120 et étude expérimentale portant sur la perception par les utilisateurs de cette communication.

Appel à projets sur la « performance »

Projets retenus

- **Projet de l'université de Grenoble**
 - Représenté par **Charlotte Disle**, Frédéric Bertrand, Nathalie Gonthier-Besacier, Stéphane Perier et Philippe Protin.

- **Questions/ objectifs de la recherche**
 - Quelle équation économique permet de traduire le *business model* des entreprises et dans quelle mesure la réglementation comptable actuelle permet-elle d'en rendre compte ?
 - Quelles sont les pratiques et déterminants des sociétés françaises en matière de divulgation d'informations sur l'équation économique du business model ?
 - Quel est le contenu informationnel de la divulgation d'informations volontaires sur le *business model*?

- **Méthodologie**
 - Revue de littérature, modélisation du *business model*, identification des déterminants de la communication relative au business model, analyse du contenu informationnel des informations communiquées volontairement.

Appel à projets sur la « performance »

Projets retenus

- Projet du groupement Universités de Lille (1 et 3) – Université de Nice - IESEG School of Management
 - Représenté par : **Aude Deville**, Olivier de la Villarmois, Jean-Philippe Boussemart, Benoît Demil, Sylvie Grillet-Brossier, Xavier Lecocq et Hervé Leleu.

- Questions/ objectifs de la recherche
 - Définir les *business models* au moyen d'une approche en termes de comptes de surplus pour analyser les choix faits en matière de rétribution des parties prenantes ;
 - Confronter différents indicateurs de performance pour identifier, par *business model*, quelles sont les mesures de performance qui apparaissent les plus cohérentes.

- Méthodologie
 - Revue de littérature, définition de variables / modèle d'efficience, identification de *business models*, analyse.

Appel à projets sur la « performance »

Projets retenus

- **Projet** du groupement PARIS EST UPEC- IRG, associant les étudiants des Master CCA Comptabilité-Contrôle-Audit.
 - Présenté par Laurent Pierandrei.

- **Questions/ objectifs de la recherche**
 - Explorer les relations entre performance, risque et information, et systèmes comptables et financiers.
 - La qualité de l'information produite en normes IFRS permet-elle une meilleure compréhension, prévention et action face aux risques ?

- **Méthodologie**
 - Revue de littérature, inventaire, modélisation et recherche empirique.

Appel à projets sur la « prudence »

Projets retenus

■ Projet de l'ESSEC

- Représenté par : Paul André, Andrei Filip, Rucsandra Moldovan.

■ Questions/ objectifs de la recherche

- Evolution du degré de prudence suite à l'entrée en vigueur des normes IFRS en Europe.
- Conséquences économiques : niveau de risque, efficacité des investissements, coût du capital.

■ Méthodologie

- Revue de littérature, modélisation des variables à analyser, analyse quantitative.

Appel à projets sur la « prudence »

Projets retenus

- **Projet du groupement : CNRS – CNAM – Université de Bocconi-
Université de Bologne – EBS – Université de Yale**
 - Représenté par Yuri Biondi (porteur), Lary Bensimhon, Lucca Fantacci, Pierpaolo Giannoccolo, Angela Riva. Supervision scientifique : Serge Galam, Shyam Sunder.

- **Questions de recherche**
 - Comportement d'acteurs économiques en fonction du modèle comptable de référence (et degré de prudence).

- **Méthodologies**
 - Expérimentation en laboratoire,
 - Simulations numériques.

**Agnès Lépinay, Alain de Marcellus,
Philippe Bui, Selma Naciri**

**Atelier avec les entreprises et les
auditeurs**

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Atelier avec les entreprises et les auditeurs

- Rappel des objectifs de l'ANC :
 - Fédérer les acteurs de la recherche comptable autour de sujets d'importance pour les entreprises et les auditeurs pouvant influencer la normalisation comptable.
 - Décliner les propositions de collaboration avec les enseignants chercheurs selon différents formats.
 - Prendre en compte les besoins des entreprises et des auditeurs dans le traitement de chaque sujet.

- Modalités de mise en œuvre :
 - Appels à projets plus ou moins ciblés. Objectif : 4 par an.
 - Développement de partenariats avec des institutions actives dans le domaine de la recherche comptable.

Atelier avec les entreprises et les auditeurs

■ Rappel des thèmes de recherche prioritaires de l'ANC:

- Besoins que la comptabilité doit satisfaire
- Ce que la comptabilité doit représenter
- Définition et représentation de la performance d'une entité
- Adéquation des modes d'évaluation aux objectifs de représentation comptable
- Identification des entités/ensembles d'activité devant délivrer de l'information comptable
- Comptabilité dans un contexte européen

➤ **La liste de ces thèmes est disponible dans la salle et sur le site internet de l'ANC (www.anc.gouv.fr)**

Atelier avec les entreprises et les auditeurs

■ Rappel des thèmes de recherche ayant donné lieu à des appels à projets :

- Définition et représentation de la performance
- Le principe de prudence en comptabilité
- L'évaluation des normes comptables

↪ Ces thèmes ont été choisis :

- Pour leur caractère central dans les problématiques comptables
- Pour leur actualité dans les débats en cours
- En tant que sujets bien identifiées

Atelier avec les entreprises et les auditeurs

- Comment les entreprises et les auditeurs peuvent-ils contribuer aux projets de recherche ?
 - Identifier des sujets en relation avec la liste des thèmes prioritaires non encore traités qui pourraient faire l'objet d'un futur appel à projets ?
 - Réaliser des analyses pour identifier des problématiques comptables plus précises pouvant déboucher sur des sujets de recherche ?

Atelier avec les entreprises et les auditeurs

- Comment les entreprises et les auditeurs peuvent-ils contribuer aux projets de recherche ?
 - Permettre un accès aux données et aux professionnels des entreprises et des cabinets d'audit ?
 - Permettre aux chercheurs d'étudier les problématiques vécues par les entreprises et les auditeurs ?
 - Aider à ce que les travaux de recherche s'orientent vers davantage de qualitatif : disponibilité pour des enquêtes et des entretiens avec les chercheurs ?

Atelier avec les entreprises et les auditeurs

- Comment les entreprises et les auditeurs peuvent-ils contribuer aux projets de recherche ?
 - Participer à des réunions de suivi de projets financés par l'ANC ?
 - Autres questions organisationnelles ?

**Isabelle Laudier, Stéphane Gallon,
Stéphanie Talbot, Florence Ségurel**

Atelier avec les enseignants chercheurs

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Atelier avec les enseignants chercheurs

■ Objectifs de l'ANC:

- Fédérer et encourager les acteurs de la recherche comptable autour des problématiques pouvant influencer la normalisation comptable (résultats disponibles dans un délai compatible)
- Décliner les propositions de collaboration avec les enseignants chercheurs selon différents formats

■ Modalités de mise en œuvre :

- Appels à projets plus ou moins ciblés. Objectif : 4 par an.
- Développement de partenariats avec des institutions actives dans le domaine de la recherche comptable.

Atelier avec les enseignants chercheurs

- Rappel des thèmes de recherche prioritaires de l'ANC:
 - Besoins que la comptabilité doit satisfaire
 - Ce que la comptabilité doit représenter
 - Définition et représentation de la performance d'une entité
 - Adéquation des modes d'évaluation aux objectifs de représentation comptable
 - Identification des entités/ensembles d'activité devant délivrer de l'information comptable
 - Comptabilité dans un contexte européen

- **La liste des thèmes de recherche est disponible sur le site www.anc.gouv.fr**

Atelier avec les enseignants chercheurs

- Quelques questions fréquentes:
 - Possibilité de cumuler les dossiers financés ?
 - Oui: Un enseignant/ un centre de recherche peut répondre à plusieurs appels à projets et être financé au titre de différents projets, dans la mesure où la faisabilité du nouveau projet est démontrée.

 - Confidentialité du projet de recherche proposé ?
 - Oui: Le principe de confidentialité est primordial. Il est renforcé par le fait que les membres du comité de sélection n'appartiennent pas à la communauté des chercheurs en comptabilité.

Atelier avec les enseignants chercheurs

- Quelques questions fréquentes:
 - A quel public sont destinés les travaux de recherche?
 - L'ANC souhaite diffuser le résultat des travaux le plus largement possible (normalisateurs, superviseurs et professionnels).
 - Nécessité de prévoir des documents de vulgarisation, dérivés des travaux académique.

 - Comment concilier les droits d'exclusivité/ droits de propriété avec la volonté de l'ANC de diffuser le résultat des recherches ?
 - La diffusion par l'ANC des travaux financés s'effectuera par tout moyen compatible avec les contraintes des enseignants-chercheurs en terme de droits d'exclusivité/ de propriété.
 - ❖ ex: diffusion d'un résumé de l'article publié dans une revue académique.

Atelier avec les enseignants chercheurs

- Quelques questions fréquentes:
 - Quel type de dépenses l'ANC accepte –t 'elle de financer ?
 - Toutes sortes de dépenses justifiées par le projet (frais de transcription, traduction, déplacement, d'assistants, etc.) – sur justificatifs et selon des barèmes

 - Comment sont débloqués les fonds ?
 - Préalable: chaque projet accepté fait l'objet d'une convention
 - ❖ Identification du signataire du centre de recherche à effectuer

 - Versements en fonction de points d'avancement régulier avec l'ANC
 - ❖ Les services de l'ANC s'assurent que l'étude est exécutée conformément au projet accepté avant tout versement complémentaire (selon points d'étapes prévus)
 - ❖ Possibilité d'un premier versement à la signature de la convention selon le projet

Atelier avec les enseignants chercheurs

- Quelques questions fréquentes:
 - Possibilité d'équipes mixtes (nationalité, discipline, centre de recherche) ?
 - Oui: les équipes mixtes sont appréciées afin de mobiliser un maximum de compétences.
 - ❖ Il est préférable de soumettre le projet de recherche en français, les papiers de recherche pouvant être ensuite réalisés en anglais.

Atelier avec les enseignants chercheurs

- Objectif: Recueillir votre avis sur la politique de recherche de l'ANC
 - pour adapter au mieux le dispositif aux attentes des chercheurs
 - et répondre aux différentes interrogations



Agnès Lépinay, Alain de Marcellus, Isabelle Laudier, Stéphane Gallon

*Restitution des échanges au sein des deux
ateliers*

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Philippe Bui
Directeur de la recherche
Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Christian Hoarau

Professeur
CNAM

Membre du Collège
Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Jérôme Haas

Président

Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Béatrice Touchelay

*Professeur d'histoire économique et
sociale contemporaine*
Université de Lille 3 Nord de France

**La normalisation comptable à la
française, un transfert de pouvoir**

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

- Les principales forces en présence:
 - L'Etat ;
 - Le fisc (« un Etat dans l'Etat »?);
 - Les entreprises et leurs représentants;
 - Les épargnants;
 - Les professionnels de la comptabilité, etc.

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

Quatre temps:

- 1/ Des entrepreneurs « seuls maîtres à bord »
- 2/ Une réglementation progressive des règles comptables par l'administration fiscale
- 3/ L'immixtion de l'Etat français sous Vichy
- 4/ *Un compromis à la française* basé sur des instances de régulation

Deux remarques :

- Un mécanisme dont les comptables et les experts comptables ne sont pas les moteurs
- Un processus original par rapport à de nombreux pays étrangers

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

1/ Des entrepreneurs « seuls maîtres à bord » au XIXe siècle ?

- Faiblesse des contraintes pesants sur les entreprises
- Inorganisation des comptables

2/ Une réglementation progressive des règles comptables par l'administration fiscale

- La rupture de la première Guerre Mondiale est décisive. Elle introduit l'impôt sur le revenu (juillet 1914) et le principe déclaratif.
- La contrainte s'impose dans l'urgence : le contrôle des marchés de guerre et la limitation des bénéfices de guerre obligent à compter.
- La rupture n'est pas durable. Reprise du long piétinement de la normalisation comptable entre les deux guerres et lenteur de l'organisation du contrôle fiscal.

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoirs

3/ L'immixtion de l'Etat français dans les comptabilités des entreprises (1940-1944)

- Publication du premier Plan comptable français par la « Commission interministérielle instituée par le décret du 22 avril 1941 »

Titre, *Le Plan comptable. Projet de cadre comptable élaboré par la commission interministérielle instituée par le décret du 22 avril 1941*, Bordeaux, Delmas, 1943.

4/ Un compromis à la française basé sur des instances de régulation

- La libération bouleverse les forces en présence: le patronat est « au piquet », le pays est en ruine et la reconstruction s'organise sous l'égide de l'Etat.
- Mise en place de nouvelles instances de régulation comptable (le Conseil supérieur, puis Conseil national de la comptabilité) dans lequel les représentants de l'Etat s'effacent progressivement au profit de ceux des intérêts privés.

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

- Le Plan de 1947 comme celui de 1957 restent facultatifs
- Les inflexions décisives:
 - Présence de nouveaux acteurs : les institutions de la Comptabilité nationale et de la planification qui réclament des données normalisées
 - Impulsion politique : la loi de finances de 1959 prévoit la généralisation du Plan comptable à l'ensemble des entreprises dans un délai de cinq ans
 - Pourtant, cette normalisation n'aboutira pas avant les années 1970. Les résistances des représentants des entreprises, les plus petites surtout, la possibilité pour les institutions de la prévision de se procurer des données normalisées (décret de 1965), les hésitations des professionnels de la comptabilité expliquent cette lenteur.

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

■ Conclusion

- Une lenteur notable (plus de soixante ans) pour obliger les entreprises à se plier aux règles du Plan comptable général
- Une « opération » initiée dans les circonstances exceptionnelles de la guerre, poussée par les besoins du fisc et dont la nécessité demeure une fois la paix restaurée. Cette normalisation se fait donc sous l'égide du fisc/de l'Etat, « contre » les chefs d'entreprises qui s'attachent au « laisser faire ».
- Le premier Plan comptable général est défini par Vichy, dans un contexte de contraintes d'une rare pesanteur.
- Le pouvoir de normaliser est un objet de luttes. Sa répartition oppose des intérêts multiples et peu homogènes, ceux de l'Etat, des entreprises, des actionnaires, des professionnels de la comptabilité, etc..

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

- Le pouvoir de normaliser n'apparaît réellement démocratique que lorsqu'il résulte d'une discussion collégiale et qu'il est peu contraignant, ce qui est le cas dans les instances du CNC. Après avoir été guidé par l'Etat de la Reconstruction, le processus de normalisation conduit par le CNC est nettement influencé par les représentants des organisations patronales et par les professionnels du chiffre. La nécessité d'une meilleure information économique fait consensus et étouffe les tentatives de coup de force du fisc comme les résistances des PME.
- Pour l'entreprise, la normalisation comptable revient à accepter un transfert de souveraineté à des institutions d'experts où siègent ses représentants. Le transfert effectué sous l'égide du CNC a été démocratique. Ce bref recul historique éclaire le processus actuel de la normalisation comptable, montrant qu'il est d'une autre teneur.

La normalisation comptable à la française, un transfert de pouvoir

Si vous souhaitez aller plus loin...

Béatrice Touchelay, *L'Etat et l'entreprise. La normalisation comptable et fiscale à la française*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011. Préface de Yannick Lemarchand - postface de Bernard Colasse.



**Présentation
des principaux projets de l'ANC**



Isabelle Sapet
Associée
Mazars

**Instrument financiers à terme et
comptabilité de couverture**

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Instrument financiers à terme et comptabilité de couverture

- Pourquoi un nouveau projet de règlement ?
 - Le Plan comptable général (PCG) actuel est succinct.
 - Nécessité d'explicitier le traitement comptable de certaines situations
 - Couverture de matières premières, arrêt et reprise de couverture, couverture d'éléments futurs incertains
 - Nécessité d'adapter le texte aux nouveaux instruments apparus depuis son élaboration
 - Nécessité de tenir compte d'un usage plus important des instruments dérivés y compris pour les entreprises de taille modeste.

Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

- Quels principes ont été suivis pendant l'élaboration du projet de règlement ?
 - Utiliser des principes clairs et compréhensibles
 - Refléter la gestion de l'entreprise
 - Prendre en compte les effets de l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture de risques
 - Adapter les dispositions pour le traitement comptable des instruments dérivés utilisés à d'autres fins.
 - Traduire les risques pris par les entreprises;
 - Eviter la complexité des normes IFRS pour traiter de ce sujet.

Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

- Quelles sont les dispositions envisagées ?
 - Généralisation du principe de reconnaissance symétrique dans le **compte de résultat** de l'instrument de couverture avec l'élément couvert (pour tous les gains ou pertes latents ou réalisés)
 - Pas de comptabilisation systématique des variations de valeur des dérivés au bilan
 - Possibilité d'étaler dans le compte de résultat les primes d'options ou le report/déport des instruments de change à terme
 - Décomposition de certains dérivés complexes
 - Pour comptabiliser la partie de l'instrument réduisant le risque en couverture et ne provisionner que le risque supplémentaire
 - Traitement spécifique pour certaines composantes d'optimisation qui n'augmentent pas le risque de l'entreprise
 - Produit lié à l'optimisation différé jusqu'à ce qu'il soit certain

Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

- Quelles sont les dispositions envisagées ? (suite)
 - Pour les instruments dérivés non qualifiés de couverture :
 - Comptabilisation au bilan sur la base de la valeur de marché
 - Perte latentes provisionnées
 - Gains latents non pris en compte dans le résultat ((suppression de la distinction entre opération de gré à gré et marchés organisés)

 - Clarification de la présentation au compte de résultat
 - Comptabilisation des effets de la couverture au même niveau de résultat que l'opération couverte (exploitation, financier,..)

- Quel a été le processus pour élaborer ce projet de texte ?
 - Projet de règlement formalisé sur la base des propositions d'un groupe de travail comprenant des représentants de diverses parties prenantes.

 - Une évaluation ex-ante sera réalisée avant la publication définitive du règlement.

Instruments financiers à terme et comptabilité de couverture

- Aspects couverts par l'évaluation ex-ante du projet de règlement :
 - Eléments d'identification de l'entité participant à cet exercice d'évaluation
 - Appréciation de la nature des risques affectant l'entité et du mode de gestion de ces risques.
 - Vérification ultime de la qualité « intrinsèque » du règlement : intelligibilité, cohérence, etc.
 - Eléments d'appréciation des effets sur les actions des agents économiques au sens large (effets internes à l'entreprise et externes).



Philippe Bui

Directeur de la recherche
Autorité des normes comptables (ANC)

Evaluation des normes comptables

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Evaluation des normes comptables

- Pourquoi faut-il une évaluation ?
 - Les politiques publiques et les réglementations doivent être évaluées pour :
 - Assurer l'efficacité et l'efficience de la prise de décision,
 - Rendre compte au public
 - Permettre la transparence dans le processus de décision
 - La normalisation comptable qui est une forme de réglementation ne peut rester en dehors des bonnes pratiques d'évaluation

- Peu importe la terminologie
 - Plusieurs termes sont utilisés : impact économique, analyse coûts/bénéfices, tests de terrains, etc.
 - Ce qui importe est la démarche et le résultat.

Evaluation des normes comptables

- L'évaluation dépend du processus de standardisation
 - Processus descendant : en premier les concepts, en second la consultation du public
 - Processus ascendant : fondé sur une demande, finalisé par l'intérêt général.
 - Plus le processus est descendant, plus les risques de ne pas être en mesure d'anticiper les effets économiques des normes sont importants.
- Les écueils à éviter
 - La focalisation sur la logique interne de la norme (objectif trop étroit)
 - La tentation de vouloir identifier ses effets macro-économiques (objectif trop large et vague).
- L'objectif principal d'une évaluation doit être d'identifier ses effets économiques

Evaluation des normes comptables

- L'évaluation doit couvrir à la fois la norme elle-même et ses conséquences avant et après l'adoption.

- Evaluation de la qualité intrinsèque de la norme
 - La norme est correctement lue et comprise
 - Les concepts sont clairs
 - Les états financiers sont cohérents avec les objectifs du normalisateur
 - Les dispositions de la norme permettent la comptabilisation de données fiables.

- Evaluation des effets externes de la norme
 - Justification du besoin de produire ou changer une norme
 - Simulation des effets de la norme sur les comptes
 - Identification des effets sur le comportement des acteurs économiques
 - Effets cumulés à l'échelle d'un secteur d'activité ou d'un marché.

Evaluation des normes comptables

- Plusieurs méthodologies sont possibles.
- Les bonnes pratiques émergeront et seront prises en compte par les normalisateurs comptables de manière progressive.
- L'ANC a lancé un appel à projets sur ce thème (décembre 2011) et attend les propositions des enseignants chercheurs.



Pierre-Jean Dupic

Chef de projet

Autorité des normes comptables (ANC)

Comptabilisation des quotas de CO2

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Contexte juridique et économique

- **Systeme européen des quotas : Instrument de réduction des émissions de CO2**
 - Objectif : Réduire les émissions de CO2...
 - Fixation d'objectifs d'émissions par les Etats
 - Attribution ou mise en vente des quotas par les Etats
 - Obligation de restituer 1 quota pour 1 T de CO2

 - Au moindre coût :
 - En autorisant l'achat et la vente des quotas sur le marché

 - Double visage des quotas :
 - Instrument de contrainte (raison d'être)
 - Négociable sur un marché (manière d'être)

Dès 2013 : de nouveaux enjeux

- 2013-2020
 - Des quotas gratuits aux quotas payants (30 % à 80 %)
 - Fin de la gratuité dès 2013 pour les producteurs d'électricité
 - Mise aux enchères des quotas

Quotas alloués gratuitement	Quotas payants
Quotas alloués avant d'émettre	Quotas acquis sur un marché (avant ou après les émissions au choix des entreprises)
Contrainte administrative : restituer les quotas	Idem
L'émission de CO2 dans les limites autorisées ne génère en principe pas de coûts. Gestion à la marge (bonus/malus entre les émetteurs)	L'émission de CO2 engendre des coûts supplémentaires. Gestion systématique d'un nouveau coût de production (Principe pollueur payeur)

Travaux en cours à l'ANC

- Groupe de travail constitué en 2010
 - Regroupant :
 - Entreprises, profession comptable, organisations professionnelles, universitaires, administration fiscale
 - Objectifs : Anticiper les nouveaux enjeux
 - Traduction de la charge de production
 - Traduction fidèle des risques
 - Champ de réflexion :
 - Réglementation comptable française
 - Propositions à l'IASB

Grandes orientations

■ Un nouveau coût de production

Production → Emissions de CO2 → Obligation d'acquies des quotas → Coût de production/services

■ Représentation de l'utilisation effective des quotas

- Modèle économique dominant : gestion comme une matière première (administrative)
 - Pas de volatilité si absence de prise de risque
- Hors du modèle dominant : gestion comme un instrument de marché
- Preuve du positionnement dans le modèle économique.



Jérôme Haas

Président

Autorité des normes comptables (ANC)

**Position sur le programme de travail
de l'IASB et réflexions sur les
fondements conceptuels de la
comptabilité**

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

Position de l'ANC sur le programme de travail de l'IASB

- Consultation de l'IASB sur son programme de travail : une première du genre

- Le 6 décembre 2011, lettre de commentaire de l'ANC, résultat :
 - d'une large consultation en France et au-delà
 - d'un consensus de l'ensemble des parties prenantes
 - Cf. notamment le document de la table ronde du 12/10/2011 avec les organisations françaises, le président de l'IASB et les Trustees (cf. dossier participant)

- Deux messages clés:
 - Inventer des procédures mieux adaptées
 - Fonder les normes sur des concepts de bons sens

- ↪ La lettre de commentaires de l'ANC est disponible dans le dossier participant et sur le site internet de l'ANC (www.anc.gouv.fr)

Position de l'ANC: deux messages clés

1. Inventer des procédures mieux adaptées

- Au préalable: démontrer le besoin de normalisation
- Evaluer les normes selon des méthodologies rigoureuses, avant et après leur publication
- Développer un partenariat étroit avec les normalisateurs comptables nationaux, les mieux à même:
 - d'évaluer les besoins;
 - d'assurer la mise en œuvre des normes dans leur environnement économique respectif.

Position de l'ANC: deux messages clés

2. Fonder les normes sur des concepts de bons sens, qui pourraient être:

- plus équilibrées, fondées notamment sur la représentation de la performance des entreprises
 - Les normes comptables doivent refléter le « modèle économique » des entreprises
- Libérées des incohérences
- Simples dans leur forme et fondées sur des principes
- ↪ « *How to deal with the conceptual issues at stake at the present juncture* », note présentée à l'IFRS Advisory Council d'octobre 2011 (dossier participant)

Programme de travail de l'IASB: Principaux risques

- Des risques d'ores et déjà identifiés si ces recommandations ne sont pas prises en compte:
 - Prolifération de comptes pro-forma
 - Augmentation des réserves des adoptants potentiels des IFRS
 - Accroissement des débats sur les normes IFRS dans les pays ayant déjà adopté ce référentiel
 - Des interprétations divergentes

Position de l'ANC: conséquences sur les projets en cours

- Conséquences pragmatiques des positions de l'ANC:
 - La convergence ne doit pas être atteinte au détriment de la qualité
 - La comptabilisation des instruments financiers doit être améliorée
 - Prise en compte des cas où la valeur de marché n'est pas pertinente
 - La comptabilisation des contrats d'assurance ne doit pas créer davantage de volatilité
 - Les modifications de normes ne répondant à aucun besoin identifié doivent être abandonnées
 - Comptabilisation des contrats de location
 - Comptabilisation du chiffre d'affaires

The background features three horizontal bands of repeating geometric patterns. The top band consists of alternating blue and red triangles pointing downwards, with a grey triangle pointing upwards centered between each pair. The middle band consists of grey letters 'N' and 'I' arranged in a repeating sequence. The bottom band consists of grey letters 'E' and 'H' arranged in a repeating sequence.

1^{ère} Table ronde
« Représentation et définition de la performance »



Jérôme Haas

Président

Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Marie-Anne Frison-Roche

Professeur

Institut d'études politiques de Paris

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*

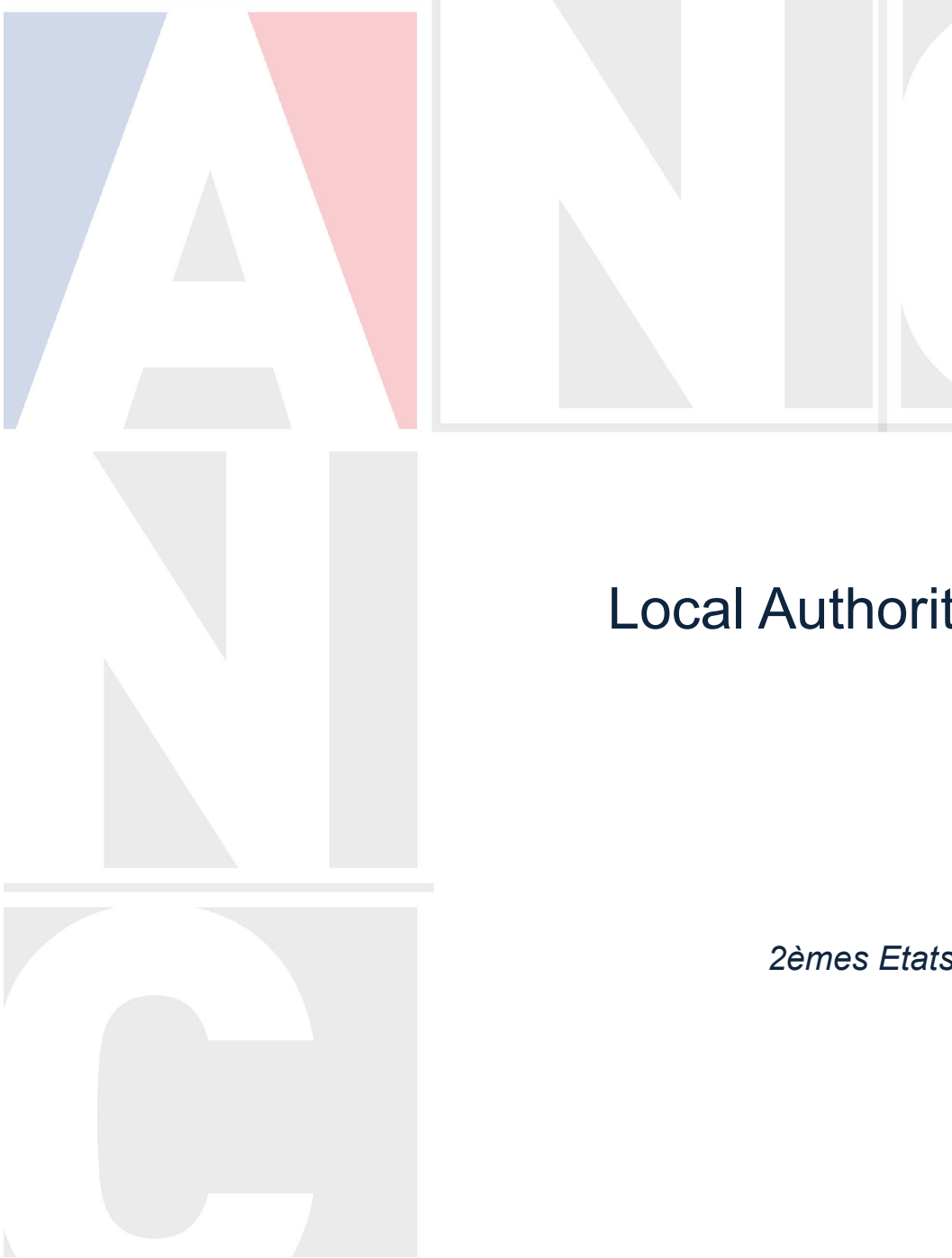


Guillaume Plantin

Chercheur

Institut d'économie industrielle (IDEI),
Université de Toulouse

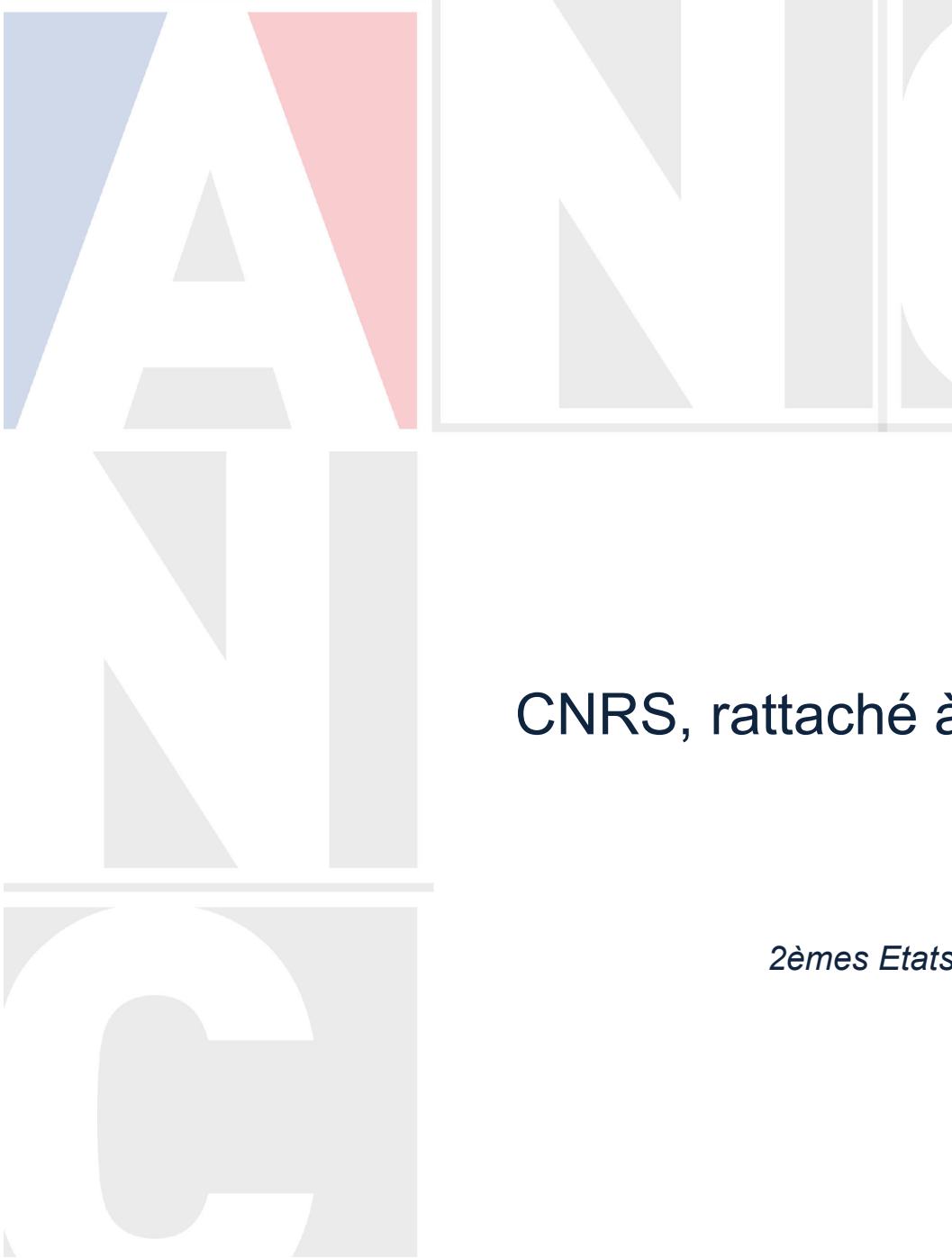
*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Tim Bush

Local Authority Pension Fund Forum
(LAPFF)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Yuri Biondi

Chercheur

CNRS, rattaché à l'école Polytechnique

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Stella Fearnley

Professeur

Université de Bournemouth

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



1^{ère} Table ronde
« Représentation et définition de la performance »

Discussion





2^{ème} Table ronde
« Représentation et définition de la performance »



Jérôme Haas

Président


Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Olivier Poupart-Lafarge
Membre du Collège de l'AMF et de l'ANC

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Pascale Besse
Directrice financière
Solucom

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Gilles de Margerie

Directeur général


Ricol Lasteyrie

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Wei Guo Zhang
Membre du Board
International Accounting
Standard Board (IASB)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



Thomas J. Linsmeier
Membre du Board
Financial Accounting
Standards Board (FASB)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*



2^{ème} Table ronde
« Représentation et définition de la performance »

Discussion





Jérôme Haas

Président

Autorité des normes comptables (ANC)

*2èmes Etats Généraux de la recherche comptable,
Paris, 16 décembre 2011*